Conformément au règlement (CE) N° 453/2010



KIT REPARATION

Version précédente: 16/01/2013 Date de révision: 30/09/2013

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : KIT REPARARATION LINER
Nom générique : KIT REPARARATION

Type de produit : Mélange

1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Réparation de jeux gonflables et liner piscine

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE

13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour la suisse se référer à la section 16.2

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59

Allemagne: 030.19240 ou 030.30686790: Giftnotruf BERLIN

Suisse: 145 (STIZ Zürich)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 -Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Classe de danger	Catégories de danger	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	H225
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique	Catégorie 3	Н336

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010





KIT REPARATION

Version précédente: 16/01/2013 Date de révision: 30/09/2013

2.2 -Étiquetage de la substance ou du mélange

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 *

Symboles de danger

Mention d'avertissement Mention de danger

: DANGER

H225: Liquide et vapeurs très inflammables H319: Provoque une sévère irritation des yeux H336: Peut provoquer somnolences et vertiges

Conseils de prudence - Prévention

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes

Nues / des surfaces chaudes - Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P261 : Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, vapeurs

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant P305 + P351 + P338 plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Conseils de prudence - Stockage

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Elimination

P501 :Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation applicable

Classification conformément aux Directives N° 67/548/CEE ou N° 1999/45/CE

Principaux dangers pour l'homme :

Phrases de risques

R11 - Facilement inflammable F - FACILEMENT INFLAMMABLE

Xi: IRRITANT R36 - Irritant pour les yeux



EFFET SUR L'ENVIRONNEMENT:

Ne pas rejeter à l'égout

Conseils de prudence :

S2 - Conserver hors de portée des enfants

S9 - Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

S16 -Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle - Ne pas fumer

S23 -Ne pas respirer les vapeurs de solvants

S25 -Éviter le contact avec les yeux

S26-En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S29 -Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S33 -Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

S46 -En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010





KIT REPARATION

Version précédente: 16/01/2013 Date de révision: 30/09/2013

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 - Substances

Résine mise en solution dans un solvant aliphatique 3.1.a Nom chimique : Méthyléthylcétone N° Index : 606-002-00-3 N° CAS : 78-93-3 N° CE : 201-159-0 : > 50 % Concentration

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Liquide inflammable, Catégorie 2 (Flam. Liq. 2, H225). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (EUH066). Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eve Irrit. 2, H319) Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H336).Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Facilement inflammable (F, R 11).Irritation oculaire (Xi, R 36).L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (R 66). L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges (R 67). Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement à l'eau et au savon. Ne pas

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 - Description des premiers soins nécessaires

Fn cas d'inhalation Transférer à l'air frais

Alerter un médecin : Demander aide médicale d'urgence

Surveiller la respiration

En cas de contact avec

la peau

utiliser des solvants et des diluants.

En cas de contact avec

les yeux

Lavage abondant à l'eau 15 minutes. Faire appel à un médecin

En cas d'ingestion Ne jamais faire vomir un malade inconscient. Appeler un médecin d'urgence.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigues et différés

Pas de donnée

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction

Recommandés: Mousse,

: Eau en grande quantité sur les foyers après les avoir isolés

Moyens d'extinction

inappropriés

poudre, CO2

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010





Version précédente: 16/01/2013 Date de révision: 30/09/2013

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Éteindre toute flamme nue, supprimer toute source possible d'ignition.

Ne pas fumer.

Masque, gants, lunettes, bottes de sécurité adaptées

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
- Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Utiliser en un lieu bien ventilé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Chaussures de sécurité et vêtements de protection
- Température de manipulation Ambiante

7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage

Locaux bien ventilés, à l'abri de toute source d'ignition, de chaleur et de produit oxydant

4° C minimum 30° C maximum

7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Transfert de produits :

Prévenir toute accumulation d'électricité statique. Mise à la terre de tout équipement.

8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Paramêtre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Mesure d'ordre technique :

Utiliser une ventilation locale par extraction d'air au point d'émission Paramètres de contrôle d'exposition

TYPEVALEURUNITEV.M.E300ppm

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010





KIT REPARATION

Version précédente: 16/01/2013 Date de révision: 30/09/2013

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide transparent

Point d'éclair : - 4 ° C (coupelle ouverte)

Viscosité : 2500 ± 300 centipoises

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

- Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

- Se référer au 10.5

10.4- Conditions à éviter

Températures élevées Matières oxydantes

10.5- Matières incompatibles

Oxydants forts

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1- Toxicité aiguë

Toxicité aiguë ingestion DL 50 > 5000 mg / kg

Effets sur l'homme

Des contacts prolongés ou répétés peuvent entraîner des dermatoses et irritations des muqueuses

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Ecotoxicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.2- Mobilité

Le produit s'évapore et se dissout partiellement

12.3- Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4- Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes d'élimination

Précautions

Se référer à la section 7 avant toute manipulation

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010





KIT REPARATION

Version précédente: 16/01/2013 Date de révision: 30/09/2013

13.2- Élimination du produit et des déchets

Se conformer aux réglementations locales

Destruction en centre agréé.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : UN 1133

Désignation officielle : Adhésifs contenant un liquide inflammable

Classe de danger : 111 Groupe d'emballage **Etiquettes** : 3 Code tunnel (ADR) : D/ E Dangers pour l'environnement : Oui

Remarque : Transport en Quantités Limitées, LQ=5Kg

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Code du Travail

Code de l'Environnement

16 - AUTRES INFORMATIONS:

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne doit pas être considéré comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.